



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent cinquante-sixième session

Rome, 3 – 7 novembre 2014

Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: (+39) 06 5705 5324

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1746f

RÉSUMÉ

- Le présent document rend compte de l'application de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui pour la période allant de juin 2013 à mai 2014, durant laquelle la FAO a engagé 485 projets financés par des fonds fiduciaires. Il comporte une ventilation, par catégorie de projets, des taux de recouvrement des frais d'administration (taux PSC) appliqués à ces projets en indiquant le nombre de projets et le budget total correspondant. Il y a lieu de noter que l'on a appliqué le taux plafond à environ 88,2 pour cent des nouveaux projets (en valeur) approuvés au cours de cette période et que, pour les projets restants, des taux conformes à la politique en vigueur ont été appliqués.
- Le présent document contient, pour les projets approuvés au taux plafond, des statistiques ventilées de manière à faire apparaître le type, le nombre et le volume des projets approuvés au taux standard ou à un taux non standard de recouvrement des frais d'administration.

ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER

- Le Comité est invité à prendre note de l'application de la politique relative aux dépenses d'appui au cours de la période allant de juin 2013 à mai 2014.

Projet d'avis

- **Le Comité financier a pris note de l'application de la politique relative aux dépenses d'appui au cours de la période allant de juin 2013 à mai 2014.**

Application de la politique de recouvrement des dépenses d'appui

1. La politique de la FAO en matière de fixation du taux de recouvrement des frais d'administration des projets a été approuvée par le Conseil en novembre 2000¹. Cette politique est fondée sur le principe d'un alignement raisonnable des remboursements sur les dépenses effectives d'appui administratif et opérationnel aux projets, dans le respect des accords existants et compte tenu de la nécessité d'une approche simple et transparente. Les modalités d'application de cette politique ont fait l'objet d'aménagements en septembre 2001, septembre 2002², septembre 2005³ et septembre 2006⁴.
2. Les projets financés par des ressources extrabudgétaires auxquels s'appliquent les taux fixés pour le recouvrement des frais d'administration se répartissent en trois catégories: *assistance technique et appui direct aux activités du Programme ordinaire* (taux standard de 13 pour cent); *assistance d'urgence* (taux plafond de 10 pour cent); et *activités à financement mixte* (de 0 à 10 pour cent). Le taux peut être revu à la baisse s'il est prévu que les dépenses d'appui indirect variables imputables à un projet donné seront moins élevées. Il appartient au Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources d'évaluer les éventuels écarts par rapport au taux standard. Pour chaque catégorie, les conditions justifiant l'application d'un taux de recouvrement autre que le taux normalement appliqué sont clairement définies.
3. Les statistiques présentées dans le présent rapport concernent la période courant du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014, au cours de laquelle la FAO a engagé 485 projets de fonds fiduciaires. Le tableau 1 fait apparaître la répartition, par catégorie de projets, des taux de recouvrement appliqués à ces projets en indiquant à la fois le nombre de projets et le budget total correspondant. Tous les taux appliqués sont conformes à la politique qui a été approuvée.
4. Comme on peut le voir aux lignes 1 à 3 du tableau 1, les taux plafonds sont appliqués à la grande majorité des projets (88,2 pour cent des cas, en volume). Ainsi que l'a demandé le Comité financier⁵, pour les projets approuvés au taux plafond, le tableau donne des statistiques concernant le type, le nombre et le volume des projets qui ont été approuvés à des taux de recouvrement non standard et standard prévus par la politique.
5. Les projets apparaissant dans les lignes 4 à 8 du tableau 1 (11,8 pour cent des cas en volume) relèvent de la catégorie de projets approuvés à un taux inférieur au taux plafond prévu par la politique.
6. La part en valeur de l'ensemble des budgets approuvés au taux plafond applicable a légèrement diminué (de 90,4 pour cent du total des budgets en valeur au cours de la période couverte par le rapport précédent à 88,2 pour cent pour la période en cours). Cela tient principalement à la plus grande proportion de projets relevant d'autres catégories, en particulier le Fonds pour l'environnement mondial et des projets comportant une part importante d'achats.

¹ CL 119/13, Annexe II.

² CL 112/4, paragraphes 21 à 25, et FC 100/5.

³ CL 128/4, paragraphes 20 à 25, et FC 110/4.

⁴ CL 131/7, paragraphes 49 à 52, et FC 115/14.

⁵ CL 148/6 paragraphe 24b).

Tableau 1: Ventilation par catégorie de projets des taux de recouvrement appliqués aux projets engagés durant la période allant de juin 2013 à mai 2014, faisant apparaître, pour les projets approuvés au taux plafond, le type, le nombre et le volume de projets approuvés à des taux standard et non standard.

Catégorie de projets		Nombre de projets	Budget total (en USD)	% du budget total
Projets approuvés à leur taux plafond				
1	Projets d'assistance d'urgence	185	292 966 206	39,5%
	<i>a) Projets d'assistance d'urgence approuvés à 7% du taux PSC (UE, CERF, etc.)</i>	73	72 452 572	9,8%
	<i>b) Projets d'assistance d'urgence approuvés au taux PSC standard de 10%</i>	112	220 513 634	29,7%
2	Projets d'assistance technique	97	276 778 355	37,3%
	<i>a) Projets d'assistance technique approuvés à 7% du taux PSC (UE, CERF, etc.)</i>	29	163 843 382	22,1%
	<i>b) Projets d'assistance technique approuvés au taux PSC standard de 13%</i>	68	112 934 973	15,2%
3	Projets d'appui direct aux activités du Programme ordinaire	82	84 329 645	11,4%
	<i>a) Projets d'appui direct aux activités du Programme ordinaire approuvés à 7% du taux PSC (UE, CERF, etc.)</i>	25	24 210 250	3,3%
	<i>b) Projets d'appui direct aux activités du Programme ordinaire approuvés au taux PSC standard de 13%</i>	57	60 119 395	8,1%
Sous-total – Projets approuvés au taux plafond applicable		364	654 074 206	88,2%
Projets approuvés à un taux inférieur au taux plafond prévu par la politique				
4	Projets comportant une proportion élevée de contrats, fournitures et équipements (auxquels s'applique l'annexe A de la section 250 du Manuel)	15	40 573 610	5,5%
5	Fonds pour l'environnement mondial	32	35 215 968	4,7%
6	Programmes conjoints des Nations Unies	20	7 020 520	0,9%
7	Projets d'appui direct aux activités du Programme ordinaire approuvés à un taux inférieur au plafond (dans des circonstances prévues par la politique en vigueur)	13	4 544 972	0,6%
8	TeleFood – taux zéro conformément à la Résolution 3/97 de la Conférence	41	369 662	0,1%
Sous-total – Projets approuvés à un taux inférieur au taux plafond prévu par la politique		121	87 724 732	11,8%
Total		485	741 798 938	100,0%